

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01821

Numéro SIREN : 382 907 384

Nom ou dénomination : A.F.I.B. SARL (ACCES FORMATION INFORMATIQUE BUREAUTIQUE)

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2021 sous le numéro de dépôt 14908

BILAN - ACTIF

Comptes approuvés par le DGFIP N° 2050 2020 l'AGOA du 30/09/2020

Désignation de l'entreprise : **Sarl AFIB** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **14 Rue Euler** **33700 MERIGNAC** Durée de l'exercice précédent* **12**

Número SIRET* **3 8 2 9 0 7 3 8 4 0 0 0 1 2** **le Géant** Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				31/12/2019		31/12/2018	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX	363 454	CQ	363 454		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	20 718	AG	20 718		
	Fonds commercial (1)	AH	11 500	AI		11 500	11 500
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	915	AQ	915		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	408 868	AU	317 532	91 336	119 446
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	43 555	CV		43 555	37 555
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	30 000	BI		30 000	30 000	
TOTAL (II)	BJ	879 009	BK	702 618	176 391	198 501	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	13 093	BM		13 093	8 292
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	158 522	BY	10 001	148 521	351 352
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	259 615	CA	3 590	256 025	212 972
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	75	CE		75	75
Disponibilités	CF	31 414	CG		31 414	38 593	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 511	CI		10 511	8 668
	TOTAL (III)	CJ	473 230	CK	13 591	459 638	619 951
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 352 239	IA	716 209	636 030	818 452	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

JE DUPLAAT
Géant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sarl AFIB

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30.....190.....)	DA	30 190	30 190	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 019	3 019	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	185 339	172 246	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 555	13 093	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	227 103	218 548	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	121 009	121 009	
	TOTAL (III)	DR	121 009	121 009	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52 729	67 100	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	2 016	61 435	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	133 346	117 408	
	Dettes fiscales et sociales	DY	88 463	164 802	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	11 364	68 150	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	287 917	478 895		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	636 030	818 452		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	235 573	412 388	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	384	593		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Sarl APTB		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	40 715	FB		FC	40 715	6 042	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	933 979	FH		FI	933 979
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		974 693	FK		FL	974 693	1 007 421
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	772	5 278	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	13 251	4 393	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	988 753	1 017 099
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	37 177	6 177	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	10 710	10 656	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(4 802)	2 191	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	462 070	457 381	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	21 657	11 348	
	Salaires et traitements*					FY	327 459	348 193	
	Charges sociales (10)					FZ	102 549	115 243	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	35 564	35 535
				} - dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	8	152	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	992 391	986 875
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 638)	30 223	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 285	6 132	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	3 285	6 132
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 284)	(6 132)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 922)	24 092	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Sarl AFIB			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	22 303	1 081	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		7 058	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	157	12 775	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	22 460	20 914	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 193	20 018	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		11 195	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	5 790		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	6 983	31 213	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	15 477	(10 298)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		700	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)			HL	1 011 214	1 038 013	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 002 659	1 024 920	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	8 555	13 093	
RENOUVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ	15 558	10 455
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	13 251	4 393
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	dont cotisations Madelin	A7		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cf état annexe			Charges exceptionnelles	6 983	Produits exceptionnels	22 460
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	16
Permanence ou changement de méthodes	16
Informations générales complémentaires	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	18
Etat des provisions	18
Etat des échéances des créances et des dettes	19
Composition du capital social	19
Fonds commercial	19
Produits à recevoir	20
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	20
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	20
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	21
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	21

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 636 029.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 974 693.38 Euros et dégagant un bénéfice de 8 554.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué ci-dessous :

- Agencements, aménagements et installations : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau ; 3 à 10 ans
- Autres : 3 à 5 ans

Situation fiscale de la société

La société AFIB pratique l'intégration fiscale avec la société AFIB².
Le résultat fiscal de l'exercice est un bénéfice de 0 euro.
Le groupe réalise une perte fiscale de 111 684 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	363 454		
TOTAL	363 454		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 218		
TOTAL	32 218		
Installations générales agencements aménagements des constructions	915		
Installations générales agencements aménagements divers	149 151		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	252 263		7 453
TOTAL	402 329		7 453
Autres participations	37 555		6 000
Prêts, autres immobilisations financières	30 000		
TOTAL	67 555		6 000
TOTAL GENERAL	865 556		13 453

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			363 454	363 454
TOTAL			363 454	363 454
Autres immobilisations incorporelles			32 218	32 218
TOTAL			32 218	32 218
Installations générales agencements aménagements constr.			915	915
Installations générales agencements aménagements divers			149 151	149 151
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			259 717	259 717
TOTAL			409 783	409 783
Autres participations			43 555	43 555
Prêts, autres immobilisations financières			30 000	30 000
TOTAL			73 555	73 555
TOTAL GENERAL			879 009	879 009

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	363 454			363 454
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	20 718			20 718
Installations générales agencements aménagements constr.	915			915
Installations générales agencements aménagements divers	97 119	9 916		107 034
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	184 850	25 648		210 498
TOTAL	282 883	35 564		318 447
TOTAL GENERAL	667 054	35 564		702 618

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 916				
Matériel de bureau informatique mobilier	25 648				
TOTAL	35 564				
TOTAL GENERAL	35 564				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	121 009				121 009
TOTAL	121 009				121 009

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 958	2 200	157		10 001
Autres provisions pour dépréciation		3 590			3 590
TOTAL	7 958	5 790	157		13 591
TOTAL GENERAL	128 967	5 790	157		134 600
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 790	157		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 000		30 000
Clients douteux ou litigieux	11 981	11 981	
Autres créances clients	146 541	146 541	
Personnel et comptes rattachés	3 960	3 960	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 989	8 989	
Impôts sur les bénéfices	121 009	121 009	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 576	20 576	
Groupe et associés	51 355	51 355	
Débiteurs divers	53 726	53 726	
Charges constatées d'avance	10 511	10 511	
TOTAL	458 647	428 647	30 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	52 729	384	52 345	
Emprunts et dettes financières divers	1 688	1 688		
Fournisseurs et comptes rattachés	133 346	133 346		
Personnel et comptes rattachés	22 740	22 740		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 910	19 910		
Taxe sur la valeur ajoutée	42 207	42 207		
Autres impôts taxes et assimilés	3 607	3 607		
Groupe et associés	328	328		
Autres dettes	11 364	11 364		
TOTAL	287 917	235 573	52 345	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	29 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	43 162			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	15.2475	1 980			1 980

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial IP FORM	11 500			11 500	
Total	11 500			11 500	

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables. L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	75 204
Autres créances	8 989
Total	84 193

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	384
Emprunts et dettes financières diverses	270
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 127
Dettes fiscales et sociales	33 032
Autres dettes	10 872
Total	67 685

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 511
Total	10 511

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Caution solidaire EURILEASE	28 000
Total	28 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AFIB P.C.L.	37 580	100.00	2 247
- AFIB 2	8 931	99.80	125 551
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- ABANDON DE CREANCE	22 000	77180000
- PROD.EXCEPT.S/EX.ANTERIEUR	303	77200000
- REPRISE PROV.CREANCES DOUT	157	78764000
Total	22 460	
Charges exceptionnelles		
- CH.EXCEPT.S/EX.ANTERIEUR	1 193	67200000
- DOT.EXCEPT/PROVISIONS	3 590	68750000
- DOT.EXCEPT.PROV.CREANCES DOUT.	2 200	68764000
Total	6 983	

A.F.I.B. (ACCES FORMATION INFORMATIQUE BUREAUTIQUE)

Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 190,00 €
Siège social : 14 Rue Euler Parc Chateau Rouquey - Imm SPACE
33700 MERIGNAC
382 907 384 RCS BORDEAUX

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 8 554,96 €, de la manière suivante :

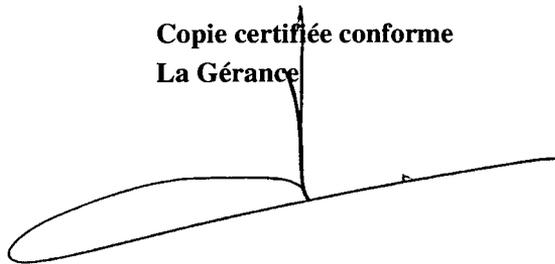
- Un résultat de 8 554.96 €
- Une somme de 8 554.96 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme
La Gérance



Robert DUCCESCHI

**Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la Liste Nationale
Des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC de BORDEAUX**

AFIB

**Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 30 190 euros**

**Siège Social :
*Parc d'Activité Château Rouquey
Immeuble Space II – 14 Rue Euler
33700 MERIGNAC***

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

67, Rue Roger Salengro – 33150 CENON

**Tél. : 05.56.67.79.73
Fax : 05.56.67.79.56**

A l'Assemblée Générale.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AFIB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement personnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cenon,
Le 4 septembre 2020.

Le Commissaire aux Comptes,

Robert DUCCESCHI.

